



que pouvons- nous faire suite à une lettre anonyme?

Par **cel192**, le **29/10/2008** à **20:31**

Une personne a envoyé une lettre anonyme au centre des droits de l'enfant pour dire que nos enfants étaient maltraités mal nourrit. Cependant, une enquête a été menée et n'a abouti à rien étant donné que tout est faux. Aujourd'hui, nous voudrions porter plainte mais contre qui et surtout voir cette lettre que nous avons toujours pas vu. Que pouvons nous faire? Pouvons nous porter plainte ou faire expertiser cette lettre.